

---

<https://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1795>

- Ressources - Formation et Concours - Formation Concours -



Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2020

---

**Copyright © - Tous droits réservés**

---

---

## **BIR n° 25 du 6 avril 2020 Re f : Dfie**

L'ensemble des informations est repris sur le site de la DFIE : <http://dfie.ac-lyon.fr/>

La campagne d'inscription aux préparations des concours internes de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation est ouverte pour la session des concours 2021 :

– Pour les agrégations : **du 27 avril au 29 mai 2020**

– Pour les CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, concours de CPE : **du 27 avril au 9 septembre 2020**

L'inscription se fait individuellement uniquement sur le portail académique à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena>

Pour vous connecter :

Ø Identifiant : il s'agit de votre identifiant de messagerie électronique (initiale du prénom suivi du nom de

famille) ex : xdupont

Ø Mot de passe : il s'agit du mot de passe de votre adresse académique (si vous ne l'avez jamais modifié ,

c'est votre NUMEN).

Pour débuter votre inscription, cliquez sur "Gestion de personnel", puis sur "GAIA - Accès individuel "et

choisissez ensuite le lien "Inscription individuelle"

Nous rappelons que les sessions de préparation ont lieu hors temps scolaire (mercredis après-midi, samedis matin et vacances scolaires) et que toute inscription vaut engagement de présence.

Les préparations ne seront ouvertes que si le nombre d'inscriptions individuelles est suffisant. Il est donc impératif de s'inscrire pendant la campagne.

**AUCUNE inscription ne sera possible hors-de-lai.**

Cependant, pour les agrégations internes, les personnels nouvellement nommés dans l'académie, pourront s'inscrire entre le 3 août et le 9 septembre 2020 en adressant un courriel à la DFIE : [dfie chez ac-lyon.fr](mailto:dfie chez ac-lyon.fr)

**Seuls les courriels avec une adresse académique seront pris en compte.**

Les personnels relevant de l'enseignement privé sous contrat doivent s'adresser à l'organisme de formation de

---

l'enseignement privé (FORMIRIS) pour s'inscrire à la préparation. Aucune candidature de l'enseignement privé, non validée par FORMIRIS ne sera retenue.

Aucune demande individuelle directement adressée à la DFIE ne pourra être prise en compte.

Toutes les informations utiles concernant les concours internes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr>

Rubrique : « Concours, emplois et carrières »

Les personnels ayant sollicité un congé de formation pour préparer un concours interne doivent impérativement s'inscrire à la formation même s'ils n'ont pas encore reçu la décision administrative définitive de leur congé de formation.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site à l'adresse suivante : <http://www.ac-lyon.fr/>

Onglet PERSONNELS / Rubrique PREPARATIONS CONCOURS

ou envoyer un message à la DFIE à l'adresse suivante :

**Attention !**

- L'inscription à la préparation n'est pas l'inscription au concours qu'il appartient au candidat de faire personnellement, par internet, en respectant impérativement les dates de clôture.
- Les codes des différents dispositifs se trouvent en annexe.